

VILLE DE SAINT-BRICE-SOUS-FORET



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

OBJECTIFS ET OBLIGATIONS LÉGALES

Dans le cadre de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité financière des collectivités locales visée par la loi NOTRE*, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) évolue :

Dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Promulguée le 7 Août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en a modifié les modalités de présentation. Ainsi, l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal.

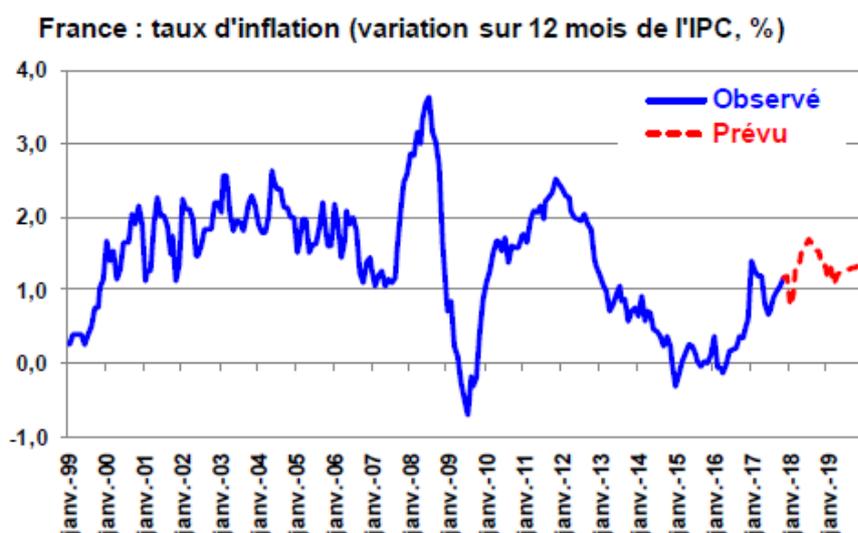
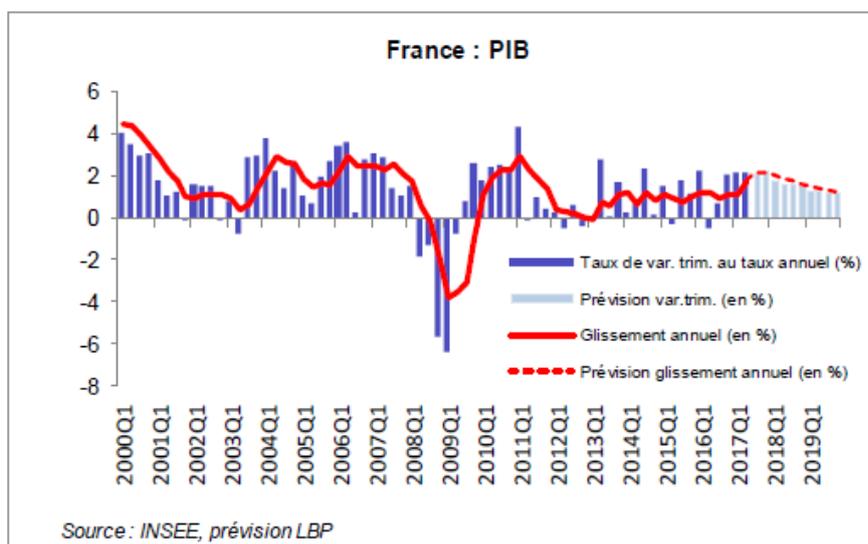
Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concrètement, l'instauration d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les deux principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site Internet de la commune (lorsqu'elle en possède un), conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières ;
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique.

Enfin, le ROB doit dorénavant être transmis au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

SITUATION GLOBALE



La croissance du PIB a avoisiné 2 % l'an depuis la fin 2016. Elle resterait encore soutenue l'an prochain mais sur un tempo peut-être plus faible que celui observé récemment. La consommation serait toujours en hausse en 2018, mais les créations d'emplois seraient moins vigoureuses (diminution des contrats aidés, fin des mesures de soutien à l'embauche pour les PME et arrêt de la montée en puissance du CICE). A noter que la hausse prévue du prix du tabac aurait un impact sur l'inflation de l'ordre de 0,3 point en 2018, puis de 0,2 point en 2019. Par ailleurs, les ménages pâtiraient du relèvement des prix de l'énergie, en lien avec la plus grande fermeté du prix du pétrole.

Par ailleurs, le marché immobilier résidentiel, très dynamique en 2017, serait progressivement moins porteur en 2018. Certes, l'investissement en logements des ménages enregistrerait encore une hausse soutenue, compte tenu du décalage temporel habituel entre les ventes et la construction de logements et de facteurs de soutien pour la partie entretien (voir ci-dessous). Mais la remontée graduelle des taux d'intérêt, la moindre attractivité du prêt à taux zéro et des mesures en faveur de

l'investissement locatif ainsi que la remontée des prix des logements anciens observée en 2017 pèseraient sur la demande de logements.

Avec une situation financière nettement meilleure qu'au cours des dernières années, les entreprises poursuivraient leur effort d'investissement, même si le niveau de ce dernier rapporté au PIB est relativement élevé. Le plan gouvernemental en faveur de l'investissement soutiendrait à la marge l'investissement privé. Il soutiendrait aussi l'investissement logement (dépenses d'entretien) avec des mesures d'accompagnement pour la rénovation thermique des logements anciens. Par ailleurs, le cycle électoral des élections municipales (bouclage des projets engagés pendant la mandature) serait favorable à un raffermissement de l'investissement public.

Les exportations progresseraient encore vigoureusement courant 2018, sous l'hypothèse d'une normalisation des ventes de matériel aéronautique, mais elles seraient freinées par un euro un peu plus cher. Elles décélèreraient légèrement en 2019 sous l'effet d'une progression plus lente de la demande mondiale.

Le taux de chômage serait stabilisé en 2018, avant de légèrement baisser en 2019, sous l'hypothèse d'une hausse plus contenue de la population active.

Le déficit public passerait sous le seuil de 3 % du PIB en 2018 avant de remonter temporairement en 2019 (année où se cumuleraient les allègements d'impôts liés au CICE au titre de l'exercice 2018 et la baisse des cotisations sociales employeurs qui se substituerait au CICE à partir de 2019).

Loi de programmation des finances publiques

L'élaboration du budget primitif 2018 s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une Conférence Nationale des Territoires (CNT). Il s'agit d'une instance de concertation entre l'Etat et les Collectivités qui travaille sur 5 chantiers dont l'élaboration d'un **pacte financier**.

L'Etat a défini parallèlement une loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour la période 2018-2022 dont l'objectif premier est le retour à un équilibre structurel et la réduction de l'endettement public. L'objectif est une réduction de 5 points de PIB de la dette publique et de 3 points de PIB des dépenses publiques. Les collectivités locales devront contribuer à hauteur de 16% à l'effort demandé soit 2.6 milliards d'euros par an.

Il n'est pas prévu pour cela de baisse de la DGF mais un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales ayant pour objectif de limiter l'évolution des dépenses locales à 1.2% par an, inflation comprise. Il s'agit là d'un effort demandé particulièrement important comparé à l'évolution moyenne des dépenses de fonctionnement des collectivités constatée sur les 5 dernières années qui avoisinait les 2.5% par an.

Pour s'assurer du respect de cette trajectoire, certains mécanismes seront mis en place :

- Une contractualisation obligatoire pour les 340 plus grandes collectivités (régions, départements, EPCI et communes de plus de 50 000 habitants)
- Une nouvelle règle prudentielle qui institue à partir de 2019 un suivi spécifique du ratio d'endettement des collectivités.

Fiscalité

La principale mesure touchant la fiscalité concerne le dégrèvement de la taxe d'habitation (TH) pour 80% des ménages à l'horizon 2020 et la compensation intégrale de ces dégrèvements pour les collectivités.

Ce dégrèvement va se réaliser sur trois ans. En 2018, la cotisation de TH restant à charge des foyers concernés par le dégrèvement sera abattue de 30% puis de 65 % en 2019 pour atteindre 100% en 2020.

Le système de dégrèvement garantit aux collectivités de percevoir l'intégralité de leurs ressources de taxe d'habitation. Le montant du dégrèvement sera calculé sur la base des taux et abattements en vigueur en 2017. Les éventuelles hausses ultérieures décidées par les collectivités resteront à charge des contribuables.

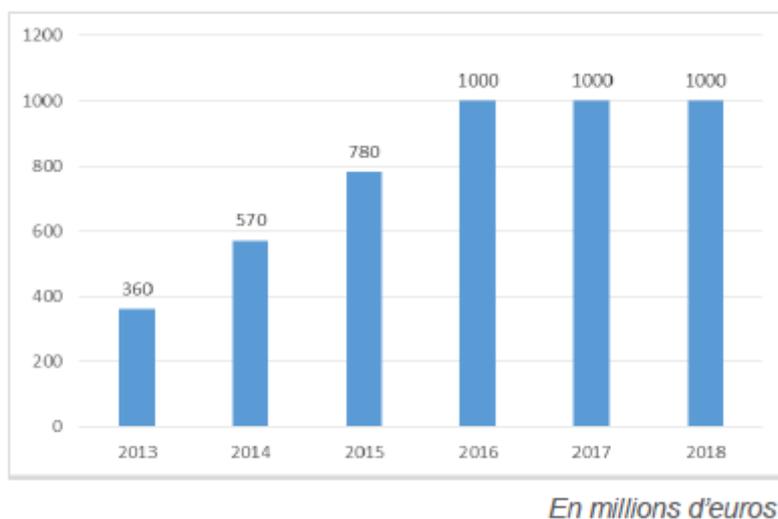
Les valeurs locatives foncières ne sont désormais plus actualisées en fonction d'un coefficient forfaitaire, mais en fonction d'un quotient correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an calculé au mois de novembre N-1.

Dotations et péréquation

- Le montant de la DGF est fixé à 27 Md€ contre 30,9 Mds€ en 2017. La baisse de 3,9Mds€ correspond au montant de DGF retiré aux régions et remplacé par un transfert d'une partie des recettes de TVA de la part de l'Etat

- La poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale (DSU/DSR) +190M€ est financée par les prélèvements opérés sur la DGF. La hausse sera cette année inférieure à celle constatée les trois dernières années.

- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), principale source de péréquation horizontale entre collectivités est de nouveau gelé. Il est maintenu à son niveau de 2016 et 2017 (1 Md€). L'objectif initial de porter ce fonds à 2 Mds€ est donc à nouveau reporté.

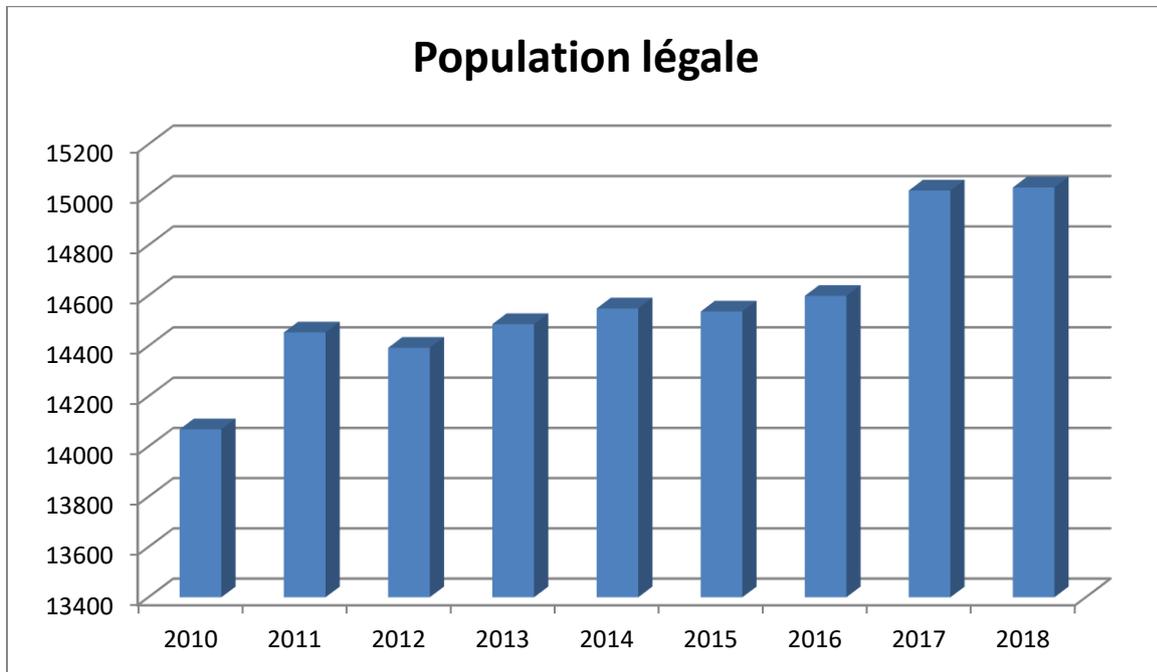


Soutien à l'investissement local

Une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est créée en prolongement du Fonds de soutien mis en place en 2016 pour soutenir l'investissement du bloc communal. Cette dotation permettra d'accompagner les investissements locaux qui répondent aux priorités fixées par l'Etat comme la transition énergétique, la rénovation thermique des bâtiments, la mobilité durable et la modernisation de l'action publique.

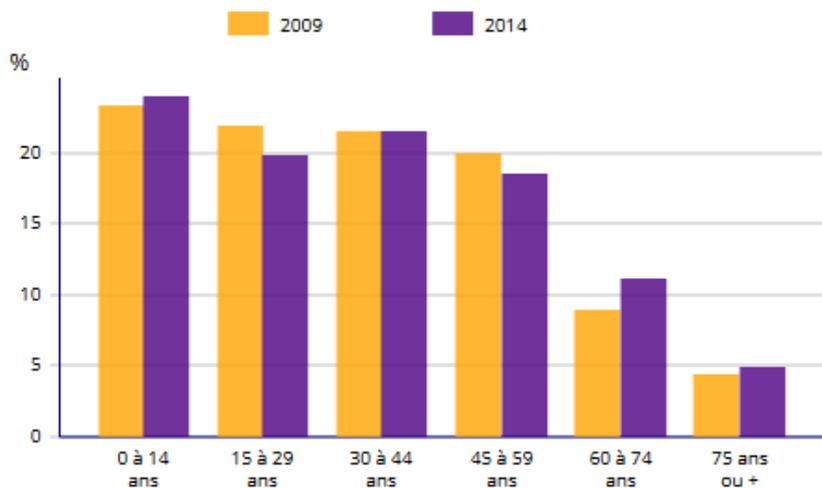
SITUATION DE LA COLLECTIVITE

Evolution de la population légale



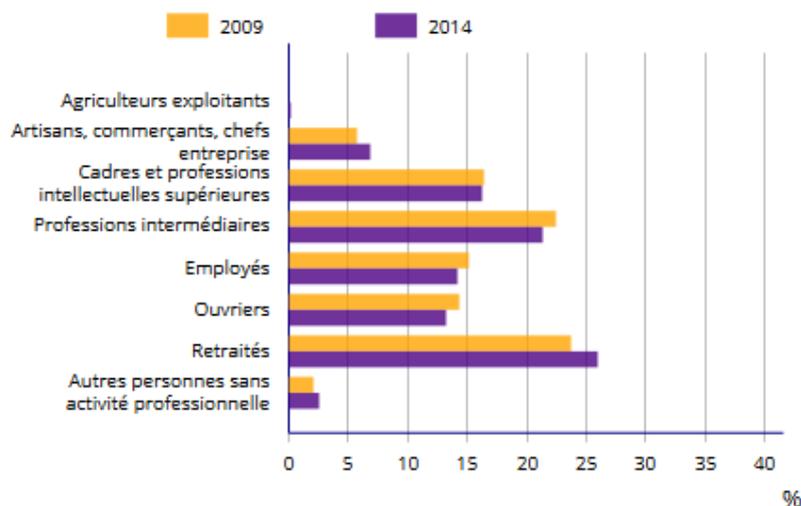
La population légale totale de la commune est fixée pour 2018 à 15029 habitants, soit 12 de plus qu'en 2017.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

FAM G5 - Ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence



Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations complémentaires.

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2014

	2014
Nombre de ménages fiscaux	5 230
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	14 694,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	22 390
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	69,2

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2015.

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2013

	2013
Nombre de ménages fiscaux	5 092
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	14 277
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	22 251
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	69,7

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal.

Informations statistiques essentielles (données 2017) :

	2016	2017		2016	2017
Population INSEE	14 599	15017	Population DGF	14 684	15 096
Revenu par habitant	15 245,96	15 166.63	Potentiel financier par habitant	1 096,87	1 026.56
Recettes réelles de fonctionnement	17 608 970	18 044 661	Effort fiscal	1,14	1.15
Indice synthétique DSU	1,00	0.989	Rang DSU	578 / 750	586 / 898
Indice synthétique versement FSRIF	1,18	nc	Rang FSRIF	168 / 173	nc
Source : collectivites-locales.gouv.fr DSU : dotation de solidarité urbaine FSRIF : fonds de solidarité de la région Ile de France					

Chiffres clés	Comptes administratifs 2016			Budget prévisionnel 2018	
	En milliers d'Euros	En euros par habitant	Moyenne de la strate (euros par habitant)	En milliers d'euros (*)	En euros par habitant
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	17 536	1 201	1 382	18 693	1 243
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	15 441	1 058	1 249	16 782	1 129
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	2 094	143	133	1 911	114
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C	4 115	282	454	7 726	514
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D	3 576	245	440	6 960	463
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = D - C = E	- 538	- 37	- 15	-766	-51
Capacité d'autofinancement = CAF	2 790	191	186	1 900	126
<i>Population légale en vigueur au 1er janvier de l'EXERCICE :</i> 2016 : 14 599 Habitants 2018 : 15029 habitants Budget principal seul Strate : communes de 10 000 à 20 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU) Source : collectivites-locales.gouv.fr (*) données provisoires					

SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(en milliers d'euros) Principaux postes budgétaires	Budget 2017	CA estimé 2017	Prévisionnel 2018 (*)
Prestations de services	1 337	1 475	1 306
Fiscalité	11 559	11 753	11 877
Concours de l'Etat	3 524	3 856	3 487
Autres	328	588	302

(*) Données provisoires

FISCALITE

Hypothèses d'évolution retenues :

Le produit fiscal attendu pour la commune en 2018 tient uniquement compte de l'évolution légale des bases. Elle sera de 1.2 % pour 2018, conformément à l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Le produit fiscal attendu pour l'année est ainsi réévalué de 100 000 euros.

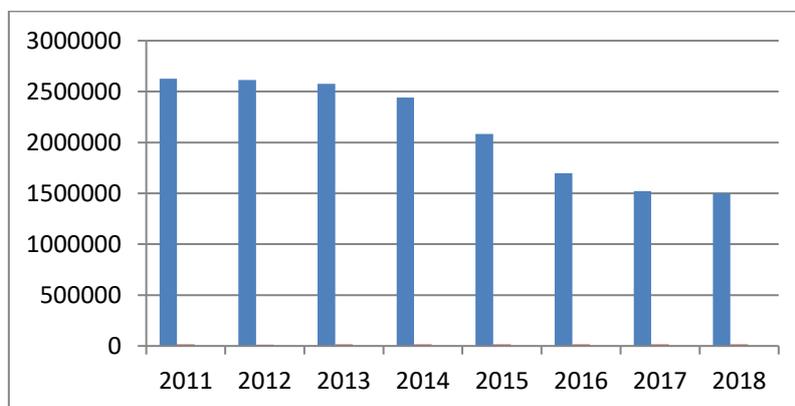
Les taux d'imposition des ménages (appliqués sur les taxes foncières et la taxe d'habitation) présentés au vote en 2018 seront identiques à ceux de l'année passée. Il s'agit ici d'une volonté de la majorité municipale de ne pas les augmenter.

La ville perçoit par ailleurs une fiscalité sur les publicités et enseignes extérieures. Celle-ci, qui est en légère baisse, s'élèvera à 190 000 euros. La diminution s'explique par modifications apportées par certains redevables sur leurs enseignes afin de se mettre en conformité par rapport au règlement local de la publicité.

CONCOURS DE L'ETAT

- Hypothèses d'évolution retenues

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2011 :



Pour 2018, l'hypothèse retenue est une stabilité de la DGF compte tenu des mesures annoncées par le pacte Etat / Collectivités Territoriales, soit 1.5 million d'euros.

Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine, le montant estimé pour 2018 est similaire à celui perçu en 2017 du fait d'un abondement de cette dotation à hauteur de 90 millions d'euros.

Pour le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France, les prévisions sont portées à la même hauteur qu'au budget primitif 2017, soit une recette de 275 000 euros.

L'enveloppe consacrée aux autres dotations qui servent de variables d'ajustement pour l'Etat continueront à diminuer d'au moins 20% en 2018. Parmi elles, la DUCSTP (Dotation unique de compensation spécifique à la taxe professionnelle) sera totalement supprimée, et de la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la TP) réduite de 12%. La perte pour la commune sur l'ensemble de ces dotations est estimée à 48 K€.

Les recettes de fonctionnement du service scolaire sont réduites de 80.000 euros correspondant au fond de soutien de l'Etat dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires. La Commune étant sortie du dispositif à la rentrée scolaire 2017, cette aide ne sera donc pas versée en 2018. Toutefois, cette perte de financement doit être compensée par la réduction des prestations de ménage au sein des écoles maternelles dont le montant est évalué à 90.000 euros. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2018, le personnel ATSEM a repris intégralement l'entretien des bâtiments.

AUTRES RECETTES

- **Hypothèses d'évolution retenues en termes de tarification :**

Le budget 2018 est bâti sur la volonté de maintenir les grilles tarifaires existantes à ce jour pour les prestations offertes aux familles. Les seules évolutions susceptibles d'être votées en cours d'année correspondront aux revalorisations annuelles qui suivent l'évolution des prix.

Les produits des services sont en diminution du fait, dans les domaines où des tarifs dégressifs sont mis en place, d'une évolution de la structure des bénéficiaires, avec un nombre croissant dans les tranches basses (revenus les plus faibles).

Aussi, les recettes de l'année 2018 tiennent compte en année pleine de la suppression des TAP à la dernière rentrée scolaire.

Parallèlement, l'optimisation des capacités d'accueil des structures petite enfance permet d'amoinrir cette réduction de recettes en générant une augmentation de plus de 90 000 euros (2/3 provenant des participations de la CAF, et 1/3 des familles). En effet, les deux structures qui ont ouvert au cours de l'année 2017 ainsi que l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil familial et collectif dans les locaux du centre de l'enfance prévue en septembre 2018 permettent le glissement de l'accueil familial vers de l'accueil collectif. L'objectif est de concevoir un établissement combinant accueil collectif d'une quinzaine de places avec la crèche familiale actuelle.

- **Relations financières avec le groupement dont la commune est membre :**

La dotation de solidarité communautaire instaurée par la communauté d'agglomération Plaine Vallée a été maintenue en 2017 au niveau de l'année précédente (20 K€) dans l'attente des études qui seront menées en 2018 pour la création du pacte financier et fiscal communautaire.

Le montant de l'attribution de compensation tient compte des nouveaux transferts de compétences au 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, la restitution des équipements sportifs et culturels génère un transfert de charge de l'EPCI vers la commune arrêté par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) à 518 024 €.

Inversement, le transfert de la compétence assainissement et notamment l'entretien des réseaux d'eaux pluviales génère une diminution de l'attribution de compensation de 58 025 €.

Au total l'attribution de compensation 2018 sera donc de 2,5 millions d'euros contre 2 millions précédemment.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

(en milliers d'euros) Principaux postes budgétaires	Budget 2017	CA estimé 2017 (*)	Prévisionnel 2018 (*)
Charges générales	4 844	4 624	5 255
Dépenses de personnel	8 988	8 824	9 359
Charges financières	410	256	309
Autres charges courantes (y compris subventions)	1 326	1 271	1 312
Divers (charges exceptionnelles, dépenses imprévues)	588	314	771

(*) Données provisoires

DEPENSES DE PERSONNEL

Les frais de personnel représentent 55.7 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

L'année 2018 devrait, en termes d'évolution des charges de personnel, être marquée par une augmentation de la masse salariale sous l'impulsion de plusieurs facteurs :

- A périmètre et effectifs constants, les salaires évoluent de 2,31% en raison du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT).
- L'enveloppe personnel extérieur est réajustée.
- La cotisation de l'assureur statutaire est revue à la baisse, tout comme l'enveloppe de la médecine préventive du fait d'une diminution du taux de risque de la ville.
- Le chapitre 012 augmente de 3,45%, en raison du transfert des gardiens (sans le transfert nous serions à 1,68%), soit une enveloppe supplémentaire de 168 000 euros. La reprise des équipements culturels et sportifs par la ville est en effet accompagnée d'une reprise des agents affectés à ces équipements, soit 5 personnes.

Sont prévus pour 2018 :

- Le remplacement d'un congé de maternité sur 5 mois à l'espace accueil
- Le remplacement d'une aide-auxiliaire dans le secteur de la petite enfance et le remplacement d'une ATSEM dans le secteur du scolaire.

L'année 2018 sera également marquée par la réintroduction d'un jour de carence lors de congés maladie pour les personnels du secteur public. L'impact de cette mesure, difficile à évaluer a priori, n'a pas été répercuté dans les prévisions budgétaires.

Le temps de travail

Année	Nombre total d'agents	Agents à temps complet	Agents à temps partiel	Agents à temps non complet
2015	253	178	2	73
2016	243	177	2	64
2017	242	171	3	68

Les effectifs

Année	Nombre total d'agents	Nombre de titulaires	Nombre de stagiaires	Nombres de contractuels	Contractuels remplaçants	Saisonniers
2015	253	143	5	105	1	5
2016	243	140	7	94	4	2
2017	242	150	21	66	1	4

Les retraites

Tous statuts confondus		
Année	Nombre de départs	Age moyen
2015	6	62 ans
2016	2	63,5 ans
2017	1	62 ans
Prévus en 2018	5	62,6 ans

SUBVENTIONS VERSEES

L'enveloppe consacrée au soutien des associations locales est maintenue au niveau de celle prévue en 2017 (288 000 euros).

La répartition entre associations a été revue en fonction de l'examen des dossiers, avec un soutien particulier aux associations ayant présenté un projet spécifique ou après analyse des budgets présentés.

Il est envisagé de dégager une somme supplémentaire pour aider le CCAS qui présente une trésorerie fragile. Le complément de subvention pourra s'approcher de 40 000 euros (montant estimé à ce jour, qui sera affiné au vu du projet de budget présenté par le CCAS).

AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Evolution prévisionnelle :

Les charges de gestion courante prévues au budget 2018 seront en augmentation, et elles sont estimées à hauteur de 16 236 milliers d'euros.

Pour mémoire, les crédits prévus en 2017 s'élevaient à 15 464 milliers d'euros.

Parmi elles, les charges à caractère général sont en hausse de seulement 411 000 €. Cette hausse peut se décomposer de la manière suivante :

- Impact de la restitution des équipements sportifs : + 323 K€
- Prise en compte en année pleine du coût des nouveaux équipements livrés en 2017 (crèche l'Azuré, le Myrtil, Espace Accueil) : 65 K€
- Inscription d'une enveloppe de 100 K € afin de refondre les archives communales
- Hausse des prestations de service (intérim) afin de pouvoir assurer le remplacement d'agents momentanément absents dans les structures petite enfance ou les gymnases : Prévision de 15 000€ de plus pour assurer le remplacement des gardiens.

On constate ainsi que l'effort collectif amorcé en 2017 afin de réduire les charges générales se poursuit et porte ses fruits, puisqu'à périmètre constant le budget est réduit d'au moins 80 K€ .

La ville poursuit ses efforts pour maîtriser les consommations liées aux « fluides » (eau, électricité, gaz, téléphone...).

Année	2017	2018	2018 équipement s sportifs
Eau	90 350	93 800	27600
Energie, électricité	345 900	339 650	161450
Combustible, carburant	35 100	25 000	900
Téléphone	53 110	55 810	3450
	524 460	514 260	193400

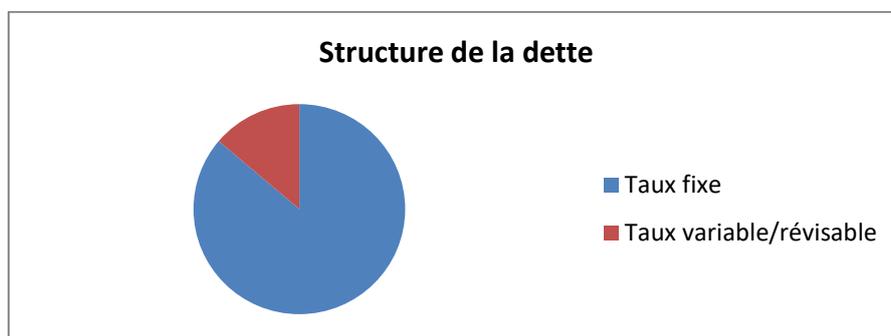
Les achats groupés d'énergie, ainsi que les installations « basse consommation » sur les nouveaux bâtiments communaux permettent de réduire encore cette année l'enveloppe budgétaire de cette ligne.

DETTE

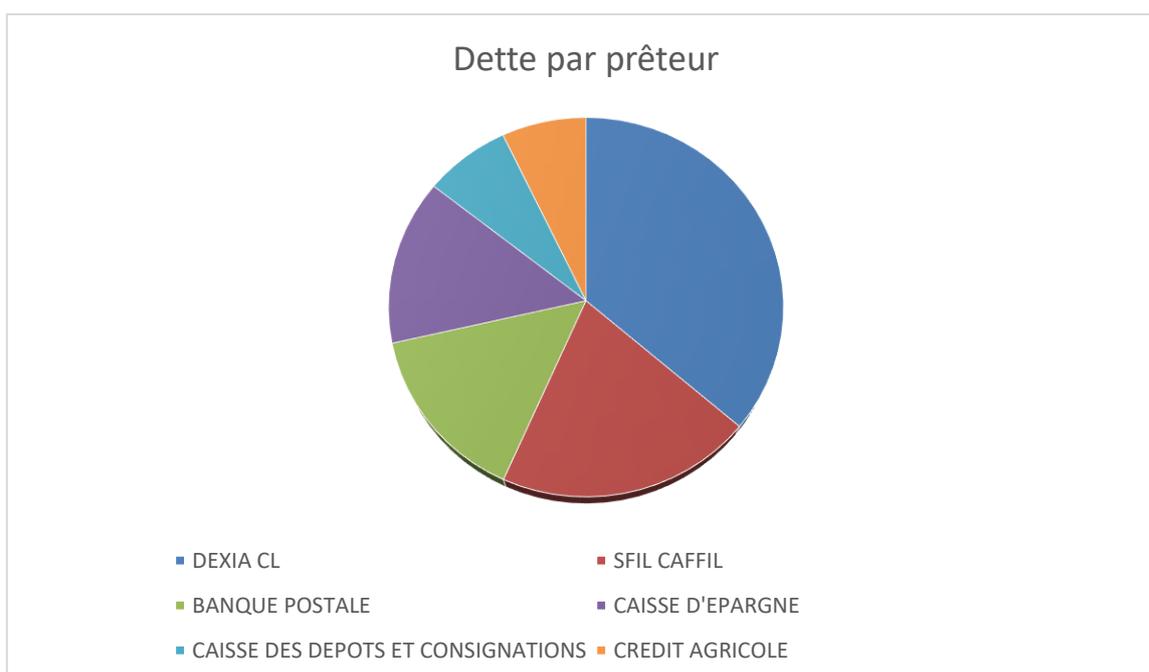
Structure de la dette et perspectives

L'encours de dette est actuellement de 9.8 millions d'euros, ce qui représente 652 euros par habitant.

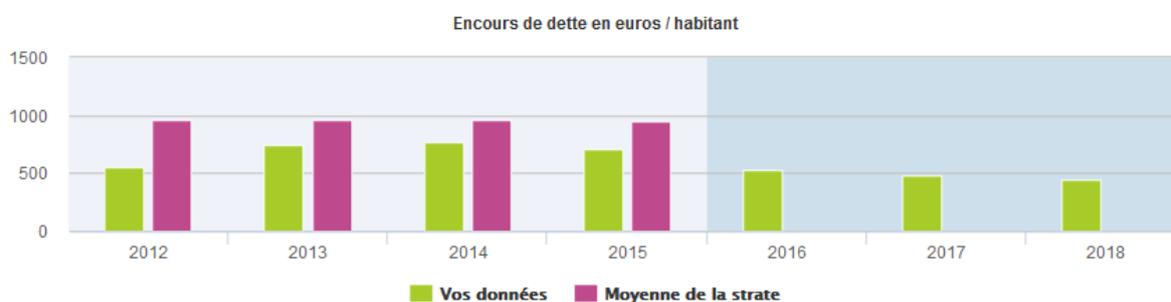
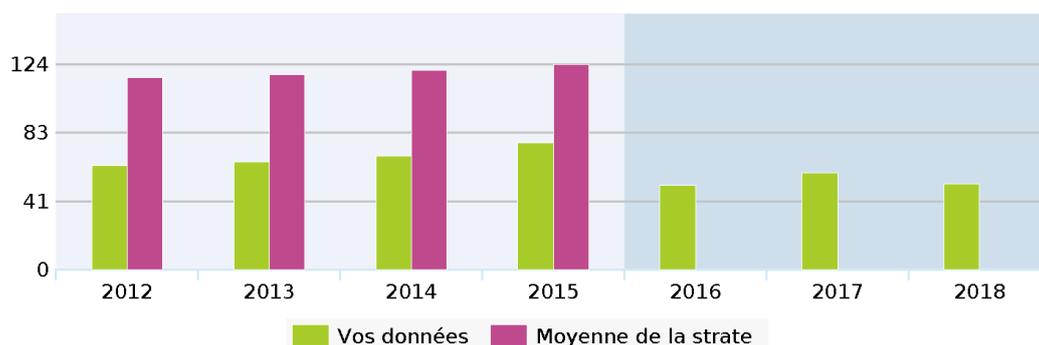
Ce montant est toujours bien en deçà de la moyenne constatée dans les communes de même strate (944 euros par habitant).



Le taux moyen de l'encours au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 2.86% et la durée résiduelle moyenne est de 10 ans.



Annuités en euros par habitant



© Finance Active

En 2018, la ville va amortir 880 000 euros de capital, et le montant des intérêts à régler s'élèvera à hauteur de 300 000 euros.

- **Emprunt prévu pour 2018**

La ville n'ayant pas eu besoin de réaliser les emprunts prévus au budget 2017, il est prévu cette année un emprunt à hauteur de 800 000 euros pour maintenir le niveau d'équilibre du budget. Cet emprunt sera classé « 1A » au sens de la charte Gissler, c'est-à-dire basé sur un taux fixe ou variable simple, adossé sur un indice zone euro.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- **FCTVA**

Le reversement du FCTVA, proportionnel aux dépenses 2017 est estimé cette année à :

- Pour les dépenses d'entretien des bâtiments communaux et de la voirie : 20 K€
- Pour les dépenses d'investissement : 600 K€

- **Subvention d'équipement**

Seules les recettes certaines (faisant l'objet d'une notification) pourront être inscrites au budget. Sont ainsi prévues les aides accordées en 2017 par l'Etat pour l'aménagement de l'Espace Accueil ainsi qu'une subvention de la CAF pour les travaux dans le centre de l'enfance où est prévu l'aménagement d'une nouvelle structure petite enfance.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Evolution prévisionnelle :

L'enveloppe budgétaire prévue pour les dépenses d'équipement sera en hausse de 300 000 euros par rapport à celle de l'année passée. Elle sera, compte tenu des restes à réaliser (travaux en cours s'étalant sur plusieurs années) de l'ordre de 5,3 millions d'euros.

Il n'est pas prévu cette année de nouvelle acquisition foncière.

Orientations pluriannuelles :

L'année 2018 sera la première année marquée par une enveloppe budgétaire conséquente destinée aux travaux d'aménagement du futur hôtel de ville dans la continuité des locaux de la police municipale.

La restitution des équipements sportifs par la communauté d'agglomération à la commune impose de prévoir au budget 2018 et dans les suivants les crédits nécessaires à la réfection de ces sites. Il s'agit du stade de la Solitude, du COSEC Pierre Clouet et du complexe culturel et sportif Lionel Terray.

PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

PROJETS « RECURRENTS »

Comme chaque année, des crédits sont dégagés dans le budget afin d'assurer le maintien en bon état des voies communales ainsi que des bâtiments. Ainsi, des travaux de rénovation seront réalisés dans l'ensemble des établissements scolaires de la ville.

Une nouvelle tranche de travaux sera réalisée pour le déploiement de la fibre optique sur le réseau communal. Ainsi, une enveloppe de 100 000 euros sera allouée dans le budget, en plus des 400 000 euros déjà effectués depuis 2014. Celle-ci permettra le raccordement à la fibre de nouveaux équipements municipaux tels que l'Espace Chevalier Saint George, ou les locaux du RAM et de la ludothèque. Pour les particuliers, l'opérateur envisage un raccordement total de la ville au réseau fibré à l'horizon 2020.

Une nouvelle enveloppe de 100 000 euros est prévue pour réaliser les travaux d'accessibilité de certaines voies et trottoirs conformément à l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) et au plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

PROJETS EN PHASE D'ETUDES

La ville envisage de missionner cette année un bureau d'étude pour réaliser un bilan sur plan local d'urbanisme existant.

PROJETS A ENGAGER

Les travaux d'agrandissement du réfectoire de l'école Jules Ferry vont être réalisés en cours d'année pour un coût estimé de l'ordre de 1 million d'euros.

L'enveloppe allouée cette année à la requalification de la maison Guérin s'élève elle aussi à 1 million d'euros.

Un parking sera ouvert rue de la Forêt sur l'emprise de la parcelle acquise par la ville en 2017. Une enveloppe proche de 300 000 euros est prévue pour cette opération.

Près de 500 000 euros seront dédiés cette année aux équipements sportifs. La majeure partie de cette somme servira prioritairement à création d'une sur-couverture au tennis car la couverture actuelle fait apparaître une absence d'étanchéité.

Il conviendra de procéder au renouvellement d'une partie du parc de véhicules des services opérationnels (police municipale, espaces verts, fêtes et cérémonie) : 100 000 €.

La ville a engagé en 2017 un programme de sécurisation des abords des écoles avec un premier test sur les abords de l'école Jules Ferry. Cette année, le programme se poursuivra avec notamment la création d'un point lumineux à proximité de Léon Rouvrais.